

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2017

Objet : RS - Passation d'un avenant de prolongation du marché de gestion de la plate-forme de compostage de Champlat

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-Ies-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Alois Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar

- conseillers excusés : 7

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Maryse Fabre - Patrick Mignola - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 15 juin 2017

délibération n° 097-17

objet **RS - Passation d'un avenant de prolongation du marché de gestion de la plate-forme de compostage de Champlat**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, expose que le marché de gestion de la plate-forme de compostage s'achève au 17 juin 2017.

Dans le contexte de la fusion entre Chambéry métropole et la Communauté de communes du Cœur des Bauges, la nouvelle entité Chambéry métropole - Cœur des Bauges souhaite mettre à plat le mode de gestion (collecte et traitement) des végétaux issus des déchetteries et des plates-formes diverses des deux anciennes collectivités.

Dans le même temps, les travaux de réaménagement de la déchetterie de Le Châtelard qui bénéficiera d'une plate-forme pour végétaux se termineront fin août 2017. Le mode de gestion n'a pas encore été défini à ce jour (benne, broyage, transport, etc.).

A ce jour, les végétaux de Le Châtelard sont collectés et traités par le prestataire de la déchetterie (Trigénium) et ne bénéficient donc pas du service propre à l'agglomération, c'est-à-dire la plate-forme de compostage de Champlat.

Le service déchets souhaite mettre en cohérence tous les modes de gestion des végétaux afin :

- d'optimiser les moyens auprès des intervenants extérieurs (prestataire),
- de maîtriser au plus juste les budgets liés à la collecte et au traitement des végétaux.

C'est pourquoi il est proposé d'approuver la passation d'un avenant de prolongation de 5,5 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2017, au marché de gestion de la plate-forme de compostage.

Le coût estimatif engendré par cette prolongation s'élève à 186 154 € HT pour une prestation inchangée, soit une augmentation d'environ 9 % du montant initial du marché.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la préparation, passation, signature, exécution et règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F12035,

Vu le code des marchés publics applicable aux marchés lancés avant le 1^{er} avril 2016,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 1^{er} juin 2017,

Vu l'avis de la commission gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 16 mai 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché F12035 de gestion de la plate-forme de compostage de déchets verts de Champlat ayant pour objet de prolonger le marché pour une durée de 5,5 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2017,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 097-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant de prolongation du marché de gestion de la plate-forme de compostage de Champlat

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe : Projet avenant prolongation;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19459H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19459H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017